

« Allocations de thèses cofinancées 2020 »

Modalités de versement de la subvention régionale

La subvention sera versée selon les conditions suivantes :

Part du versement	Justificatifs requis
Avance 20%	Contrat de travail
Avance 40%	Rapport du comité de suivi de thèse de 2ème année Récapitulatif des 24 premiers mois de salaires versés
Solde	Récapitulatif des 36 mois de salaires versés Compte rendu de l'action de CSTI Attestation de soutenance de thèse